

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DES CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

- SESSION 2015 -

pour la région Rhône-Alpes

Ce rapport, issu des observations et contributions des membres du jury des concours, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2015 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

### 1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

---

Depuis la réforme de la catégorie B de la filière administrative, le cadre d'emplois de rédacteur territorial compte trois grades : rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe comporte trois voies d'accès :

- **Un concours externe sur titres avec épreuves** ouvert, pour 50% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente ;
- **Un concours interne sur épreuves**, ouvert pour 30% au plus des postes à pourvoir aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, comptant au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé ;
- **Un troisième concours sur épreuves**, ouvert, pour 20% au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant 4 ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles de droit privé ou d'un ou plusieurs mandats d'élu local ou de responsable associatif.

### 2. L'ORGANISATION NATIONALE

---

Les concours de rédacteur territorial et de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe sont organisés tous les 2 ans, en alternance avec les examens professionnels. Un calendrier commun à tous les centres de gestion organisateurs est appliqué pour les périodes d'inscription et la date des épreuves écrites. Pour cette session, 23 centres de gestion ont été organisateurs du concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe sur le territoire métropolitain et 3 centres de gestion en outre-mer.

Les cadrages et les sujets des épreuves écrites sont identiques pour l'ensemble des centres de gestion métropolitains.

### 3. LA SESSION 2015 EN RÉGION RHONE-ALPES

---

Le concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est organisé par le cdg69 pour les besoins des collectivités territoriales de la région Rhône-Alpes.

## Le calendrier

<b>Date de l'arrêté d'ouverture</b>	29 décembre 2014
<b>Retraits des dossiers</b> (dates nationales)	10/02/2015 au 18/03/2015
<b>Limite de dépôt des dossiers</b> (date nationale)	26/06/2015
<b>Épreuves d'admissibilité</b> (date nationale)	24 septembre 2015
<b>Résultats d'admissibilité</b>	23 novembre 2015
<b>Épreuves d'admission</b>	Du 08/12/2015 au 11/12/2015
<b>Résultats Admission</b>	21 décembre 2015

## Les principaux chiffres de la session

	Postes ouverts	Inscrits	Présents aux écrits (en % d'inscrits)	Admissibles (en % des présents aux écrits)	Présents à l'oral	Admis (en % des présents aux écrits)
<b>Concours externe</b>	39	707	279 (39,5%)	77 (27,6 %)	76	44 (15,8%)
<b>Concours interne</b>	21	468	219 (46,8%)	45 (20,5 %)	45	22 (10%)
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	10	42	22 (52,4%)	7 (31,8 %)	7	4 (18,2%)
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>1217</b>	<b>520</b> <b>(42,7%)</b>	<b>129</b> <b>(24,8 %)</b>	<b>128</b>	<b>70</b> <b>(13,5%)</b>
<b>Chiffres 2013</b>	<b>60</b>	<b>1272</b>	<b>593</b> <b>(46,6%)</b>	<b>129</b> <b>(21,8%)</b>	<b>128</b>	<b>60</b> <b>(10,1%)</b>

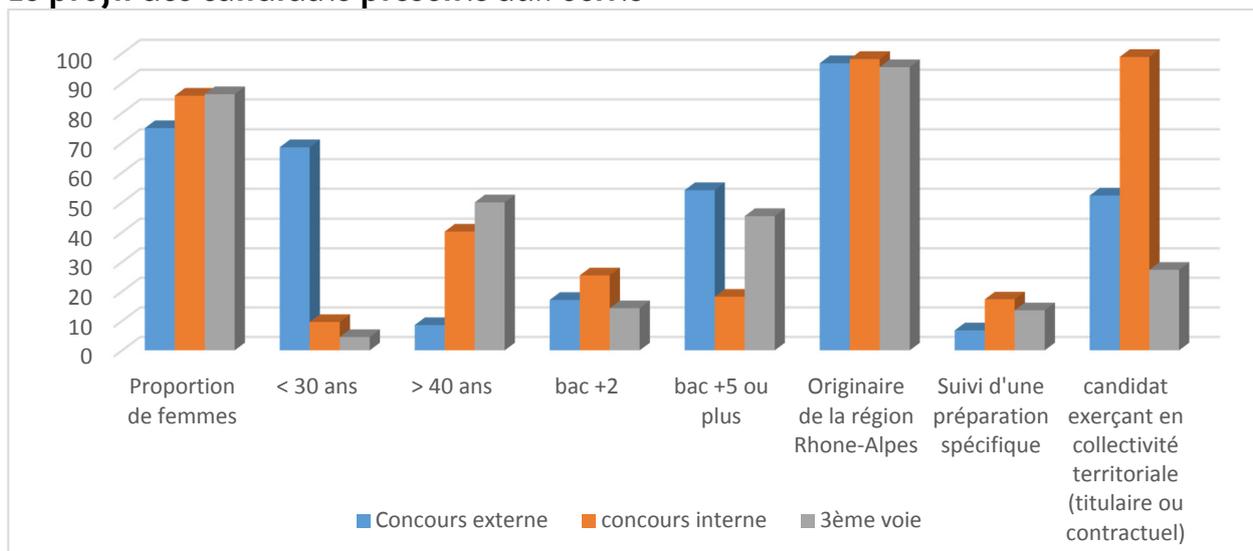
Le nombre de postes (70 au total pour les trois voies de concours) est supérieur pour cette session par rapport à celle de 2013 où aucun poste n'était ouvert au 3<sup>ème</sup> concours.

Si le nombre d'inscrits est quasiment stable, le taux de présence est en légère baisse, portant le taux d'absentéisme à 57,3%. L'absentéisme peut être interprété à la lumière du phénomène de multi-inscriptions aux concours. Les candidats ont en effet tendance à s'inscrire auprès de plusieurs centres de gestion, ce qui génère une part importante de l'absentéisme au concours. Ce phénomène n'est pas sans inconvénient pour les centres de gestion, notamment en termes de coûts et d'organisation.

La sélectivité du concours externe et interne, c'est-à-dire le nombre de postes ouverts par rapport au nombre de candidats inscrits, est moins importante qu'en 2013 mais reste élevée :

- Pour le concours externe, on compte 1 poste pour 7 candidats (9 en 2013)
- Pour le concours interne : 1 poste pour 10 candidats (12 en 2013)
- Le troisième concours (non organisé en 2013) offre plus de chances aux candidats avec un poste pour un peu plus de 2 candidats.

## Le profil des candidats présents aux écrits



Tout comme aux sessions précédentes et toutes voies confondues, les candidats sont en grande majorité des femmes (80%) originaires de la région Rhône-Alpes (99%).

Les candidats du concours externe sont plus jeunes (68,50% ont moins de 30 ans) et plus diplômés que les candidats des autres voies de concours. On constate également que pour cette session, la proportion de candidats exerçant en collectivité territoriale, en tant que fonctionnaire ou contractuel, est importante, pour la voie externe et la troisième voie.

### Composition du jury

Conformément aux dispositions réglementaires, le jury est composé d'un nombre égal de représentants des trois collèges (élus, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux). La composition du jury respecte également une répartition de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret du 10 octobre 2013).

Le jury est composé de 12 membres y compris un représentant du CNFPT et un représentant du personnel de catégorie B tiré au sort au sein de la CAP.

## 4. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ : LES ÉPREUVES ÉCRITES

### Les épreuves

	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> voie
<b>Épreuves d'admissibilité</b>	1. Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales <b>(durée : 3 heures ; coef. 1)</b>	1. Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat <b>(durée : 3 heures ; coef.1)</b>	1. Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat <b>(durée : 3 heures ; coef.1)</b>
	2. Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'actions des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles <b>(durée : 3 heures ; coef.1)</b>	2. Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'actions des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles <b>(durée : 3 heures ; coef.1)</b>	2. Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'actions des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles <b>(durée : 3 heures ; coef.1)</b>

## Les sujets des épreuves de « questions »

Les sujets proposés aux candidats, identiques à tous les centres de gestion au niveau national, sont les suivants :

→ **Concours externe** : Questions de droit public et finances publiques

Question n° 1	L'émiettement communal en France et ses remèdes (4 points)
Question n° 2	L'élection du conseil départemental (2 points)
Question n° 3	Les juridictions administratives (2 points)
Question n° 4	Le devoir de désobéissance dans la fonction publique (2 points)
Question n° 5	Les collectivités territoriales sont-elles financièrement autonomes ? (4 points)
Question n° 6	Le contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur les collectivités territoriales (2 points)
Question n° 7	Le principe d'équilibre budgétaire (2 points)
Question n° 8	Le débat d'orientation budgétaire (2 points)

→ **Concours interne et 3<sup>ème</sup> voie** : Série de questions

Question n° 1	Les remèdes à l'émiettement communal en France (4 points)
Question n° 2	Les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation (4 points)
Question n° 3	Le maire et la sécurité publique (2 points)
Question n° 4	L'élection du conseil départemental (2 points)
Question n° 5	L'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale (2 points)
Question n° 6	Les principes fondamentaux de fonctionnement des services publics (2 points)
Question n° 7	Le budget primitif et le compte administratif (2 points)
Question n° 8	Citez et expliquez deux obligations du fonctionnaire (2 points)

De manière générale, les membres du jury considèrent le choix des questions pertinent et adapté au niveau attendu des candidats. Les questions permettent à la fois d'évaluer les connaissances fondamentales liées au cadre d'emplois mais également les connaissances liées à des sujets d'actualité.

## Le sujet de l'épreuve de « rapport assorti de propositions »

Un sujet identique a été proposé aux candidats des trois voies de concours, avec application d'un barème différent :

- Pour la partie « synthèse » : 8 points pour l'externe et 12 pour l'interne/troisième voie
- Pour la partie « propositions opérationnelles » : 12 points pour l'externe et 8 pour l'interne/3<sup>ème</sup> voie

Le sujet est le suivant :

*Les enjeux de la restauration scolaire dans les écoles primaires.*

*Propositions visant à intégrer le « bio » dans la restauration scolaire et privilégier les circuits courts avec des produits d'origine locale.*

Le sujet est jugé satisfaisant, adapté aux missions du cadre d'emplois, et permettant d'aborder plusieurs thématiques (droit public, finances locales, enjeux environnementaux et sociétaux,...).

À noter qu'à partir de la prochaine session, la répartition des points sera identique dans les trois voies de concours : 10 points pour la partie synthèse et 10 points pour la partie propositions opérationnelles.

Les sujets de cette session et des précédentes sont disponibles sur le site internet du Centre de gestion du Rhône : [www.cdg69.fr](http://www.cdg69.fr) (rubrique « concours/examens », sous-rubrique « sujets »).

## La notation de l'épreuve écrite

### → Notation des épreuves de « questions »

	Admis à concourir	Présents aux écrits	Moyenne	Moyenne 2013	Notes < 5/20	Notes ≥ 5 et ≤ 10	Notes ≥ 10/20
<b>Concours externe</b>	707	279	7,51	6,12	<b>101</b> (36,2 %)	<b>80</b> (28,7 %)	<b>98</b> (35,1 %)
<b>Concours interne</b>	468	219	7,98	7,23	<b>48</b> (21,9 %)	<b>96</b> (43,9 %)	<b>75</b> (34,3 %)
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	42	22	8,73	/	<b>0</b> (0 %)	<b>17</b> (77,3 %)	<b>5</b> (22,7 %)

On relève une proportion de notes éliminatoires plus élevée au concours externe et une moyenne générale plus faible. Par rapport à la session précédente, la proportion de notes éliminatoires est tout de même plus faible (elle était de 46,63% en 2013) et la note moyenne à l'épreuve gagne près d'un point.

Pour le concours interne, la note moyenne de cette session est plus proche de celle de 2013.

Pour le concours de 3<sup>ème</sup> voie, la note moyenne est meilleure que celle du concours interne mais reste tout de même basse. De plus, s'il n'y a pas de notes éliminatoires, la plus grande proportion de note (77,3%) est comprise entre 5 et 10/20.

Le jury regrette un manque de préparation des candidats pour cette épreuve et constate un niveau très disparate. Beaucoup font preuve d'une difficulté générale d'analyse et de synthèse dans les réponses apportées aux questions.

### → Notation de l'épreuve écrite « rapport avec propositions »

	Admis à concourir	Présents aux écrits	Moyenne	Moyenne 2013	Notes < 5/20	Notes ≥ 5 et ≤ 10	Notes ≥ 10/20
<b>Concours externe</b>	707	271	7,8	6,96	<b>52</b> (19,2 %)	<b>107</b> (39,5 %)	<b>78</b> (28,8 %)
<b>Concours interne</b>	468	216	7,11	7,50	<b>48</b> (22,2 %)	<b>125</b> (57,9 %)	<b>43</b> (19,9%)
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	42	22	9,03	/	<b>1</b> (4,6 %)	<b>11</b> (50 %)	<b>10</b> (45,5 %)

Comme pour l'épreuve de « questions », les moyennes obtenues pour le concours externe et interne sont meilleures qu'en 2013.

La proportion de notes éliminatoires (inférieures à 5/20) est également plus faible cette année que lors de la précédente session (28,22% pour le concours externe et 22,94 % en interne en 2013). Pour cette épreuve, la moyenne des candidats du concours de 3<sup>ème</sup> voie est bien meilleure que celle du concours interne (épreuves écrites identiques).

Le jury remarque une amélioration générale du niveau des candidats d'un point de vue orthographique. Cependant, la partie « propositions » est souvent défaillante sur l'ensemble de l'épreuve. Les candidats ont tendance à rédiger une liste exhaustive de propositions manquant d'opérationnalité et rares sont ceux qui proposent des solutions n'ayant pas été citées dans le dossier. Globalement, le jury regrette une mauvaise gestion du temps avec des copies mal voire non terminées.

*La notation détaillée par concours et épreuves écrites est présentée en annexe 1 de ce rapport.*

## Les résultats d'admissibilité des candidats

Après délibération, le jury décide d'un seuil d'admissibilité de 10/20 dans les trois voies et déclare ainsi (cf. page 4) :

- 77 candidats admissibles en externe soit un ratio de 2 candidats pour un poste ;
- 45 candidats admissibles en interne soit un ratio de 2,14 candidats pour un poste ;
- 7 candidats admissibles au 3<sup>ème</sup> concours soit un ratio de 0,7 candidat pour un poste.

La proportion des candidats admissibles au concours externe (27,6%) est plus importante pour cette session que pour la précédente (21,9% en 2013). Pour le concours interne c'est l'inverse qui est constaté mais dans des proportions moins notables, c'est-à-dire un plus faible pourcentage de candidats admissibles à l'oral en 2015 (20,5%) qu'en 2013 (21,6%).

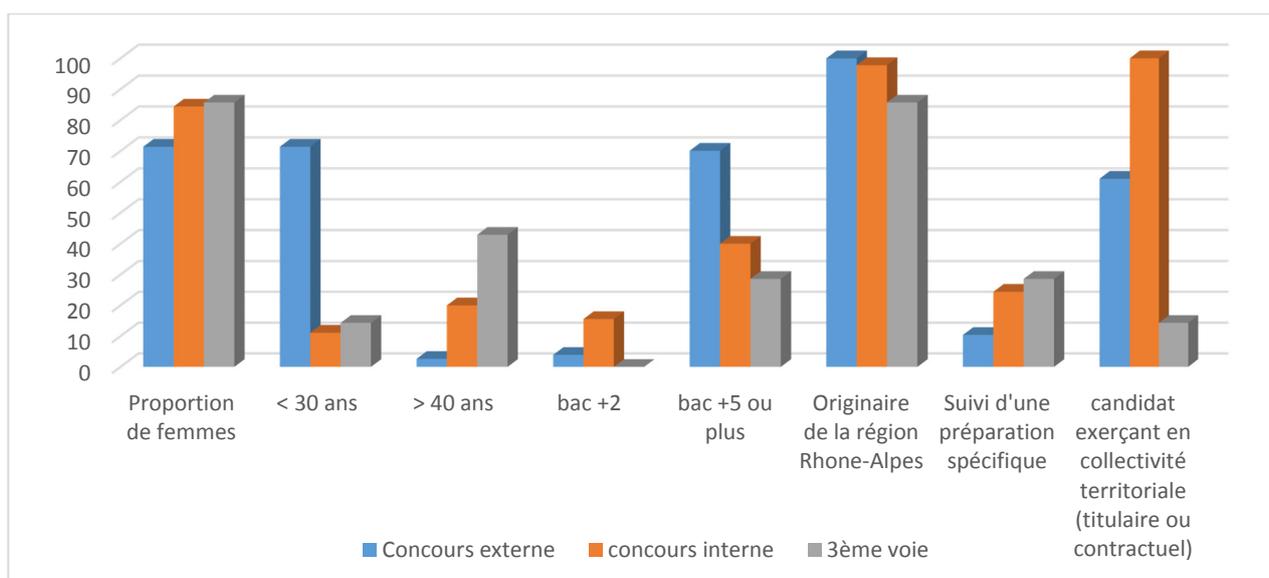
### 5. LA PHASE D'ADMISSION : L'ÉPREUVE ORALE

Il existe une unique épreuve orale obligatoire d'admission dont l'intitulé réglementaire, pour chaque voie de concours, est le suivant :

	Concours externe	Concours interne	3 <sup>ème</sup> voie
<b>Épreuves d'admission</b>	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe
	(durée : 20 min. dont 5 min au plus d'exposé ; coef. 1)	(durée : 20 min. dont 5 min au plus d'exposé ; coef. 1)	(durée : 20 min. dont 5 min au plus d'exposé ; coef. 1)

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

### Le profil des candidats présents à l'oral



En comparant le profil des candidats présents à l'écrit à ceux présents à l'oral, on constate que la proportion de femmes est toujours aussi importante même si elles sont légèrement moins

représentées qu'à l'écrit. De plus, on remarque que le fait d'avoir suivi une préparation spécifique au concours augmente l'admissibilité des candidats :

- en externe, ils sont 6,8% à l'écrit contre 10,4% à l'oral ;
- en interne ils sont 17,3% à l'écrit contre 24,4% à l'oral ;
- dans la 3<sup>ème</sup> voie, ils sont 13,6% à l'écrit contre 28,6 % à l'oral.

On peut également noter une sur-admissibilité des candidats détenant un bac +5 :

- en externe, ils sont 54,1% à l'écrit contre 70,1% à l'oral ;
- en interne, ils sont 18,2% à l'écrit contre 40 % à l'oral.

Dans la 3<sup>ème</sup> voie, c'est le contraire que l'on constate : ils sont plus nombreux à l'écrit (45,4%) qu'à l'oral (28,6%).

## La notation de l'épreuve d'entretien

Les épreuves d'entretien ont été conduites par l'ensemble des membres du jury, constitués en groupe de 3 examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Le tableau ci-dessous présente la notation de l'épreuve d'entretien :

	Admissibles	Présents à l'oral	Moyenne	Moyenne 2013	Notes < 5/20	Notes > 5 et < 10	Notes ≥ 10/20
Concours externe	77	76	12,4	9,98	3	14	59
Concours interne	45	45	10,26	11,31	0	21	24
3 <sup>ème</sup> voie	7	7	9,25	/	0	3	4
<b>TOTAL</b>	129	128	10,6	10,6	3	38	87

Tous concours confondus, la moyenne générale pour cette épreuve est proche de 11/20 : le niveau des candidats pour cette session est donc passable.

La moyenne des notes pour les candidats de la voie externe est correcte et nettement meilleure qu'en 2013 malgré trois notes éliminatoires. En revanche les candidats du concours interne ont une moyenne plus faible qu'en 2013. Enfin, la note moyenne des candidats du 3<sup>ème</sup> concours, inférieure à 10/20, est jugée médiocre.

*Le détail de la notation de l'épreuve orale par jury de concours est présenté en annexe 2.*

## 6. L'ADMISSION

---

### Le transfert des postes

À l'issue de l'ensemble des épreuves, le jury s'est réuni pour fixer les seuils d'admission et déclarer le nombre de candidats admis aux concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de postes au titre de ce concours, le jury peut modifier le nombre total des postes aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 %. Ainsi, le nombre total des postes ouverts étant de 70, la limite de transfert de 25 % laisse une marge de manœuvre de 18 postes pouvant être transférés d'une voie de concours vers une autre. De plus, selon l'article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20. Seuls 4 candidats admissibles au 3<sup>ème</sup> concours ont obtenu des moyennes égales ou supérieures à 10/20, ce qui rend transférables 6 postes.

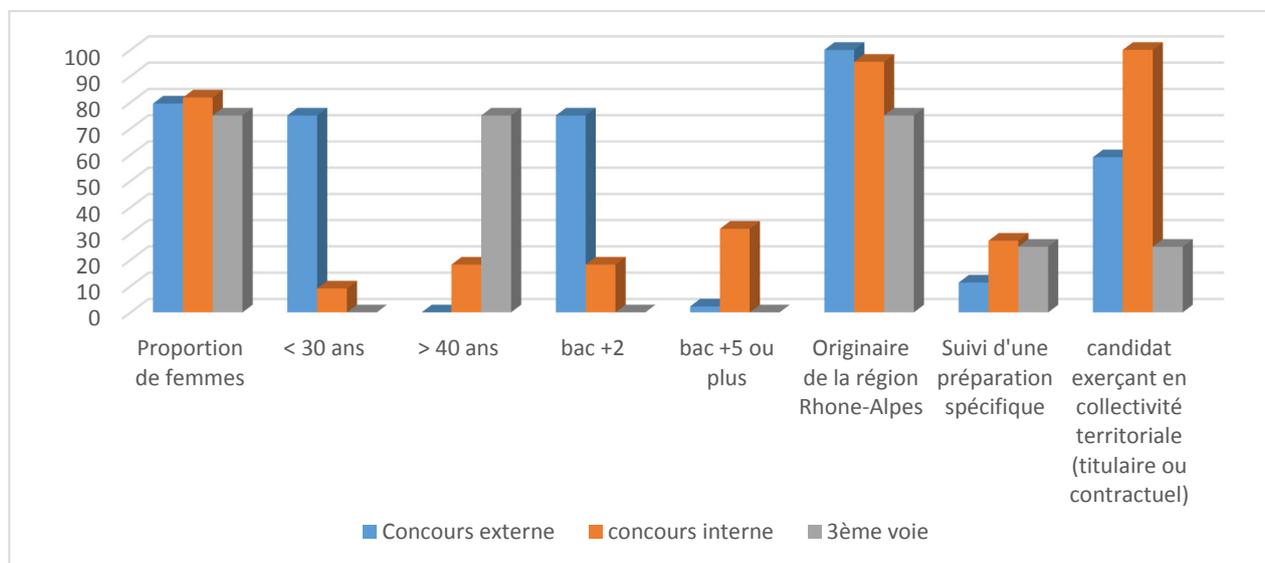
Au regard des résultats dans chacune des voies, 5 postes sont transférés au bénéfice de la voie externe et 1 de la voie interne.

## L'admission des candidats

	Postes initialement ouverts	Postes après transfert	Seuil admission /20	Admis (en % des présents à l'écrit)	Postes (2013)	Seuil admission /20 (2013)	Admis (2013)
<b>Concours externe</b>	39	44	11,79	44 (15,7%)	42	10,67	42 (11,3%)
<b>Concours interne</b>	21	22	11,00	22 (10%)	18	12	18 (8,1%)
<b>3<sup>ème</sup> voie</b>	10	4	10,96	4 (18,2%)	/	/	/
<b>TOTAL</b>	70	70		70	60		60

La proportion de candidats admis est plus importante cette session que lors de la session précédente, que ce soit pour la voie externe (11,32% contre 15,44% en 2015) et la voie interne (8,10% contre 10% en 2015).

## Profil type des lauréats



En comparaison du profil des candidats admissibles, on constate que les candidats ayant déclaré avoir suivi une préparation spécifique au concours sont un peu plus nombreux à réussir les épreuves d'admission (16,3% d'admissibles contre 17,1% des lauréats). Les femmes réussissent mieux que les hommes cette dernière étape du concours (76,7% des admissibles contre 80% de lauréats) alors que l'inverse avait été constaté pour les épreuves d'admissibilité.

### → Profil du lauréat du concours externe :

Le lauréat-type du concours externe est une femme (79,55%) de moins de 30 ans (75%), titulaire d'un bac +2 (75%), exerçant déjà en collectivité territoriale (59,09%) et originaire de la région Rhône-Alpes (100%).

On peut observer que le niveau d'études n'est pas un gage de réussite au concours (les candidats titulaires d'un bac +5 sont moins représentés parmi les lauréats que les titulaires d'un bac +2).

→ **Profil du lauréat du concours interne :**

Le lauréat-type du concours interne est une femme (81,82%) entre 30 et 40 ans (72,7%), d'un niveau bac+3 (45,45%) à bac +5 (31,82%) et originaire de la région Rhône-Alpes (95,45%).

→ **Profil du lauréat du 3<sup>ème</sup> concours**

Le lauréat-type est également une femme (75%) de plus de 40 ans (75%), d'un niveau bac +3 (100%). La totalité des candidats (100%) ont fait valoir leur expérience dans le secteur privé pour accéder au concours et 1 candidat sur les 4 admis exerce actuellement en collectivité territoriale.

## **7. CONCLUSION**

---

Le jury félicite tous les lauréats des trois voies de concours et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, et ce en se préparant sérieusement aux épreuves et en tirant partie des informations transmises dans les rapports des jurys. Il souhaite également faire part de quelques remarques permettant aux futurs candidats de mieux se préparer pour la prochaine session.

Les membres du jury constatent que les candidats manquent de curiosité intellectuelle et parfois de savoirs fondamentaux indispensables à tout fonctionnaire territorial (missions et compétences des collectivités territoriales, statut, droits et obligations du fonctionnaire,..).

Ils observent de manière générale un manque d'ouverture sur d'autres missions que celles déjà occupées. Les candidats, en tant que futurs rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe, doivent pouvoir appréhender l'environnement territorial avec plus de transversalité.

Enfin, le jury insiste sur les connaissances nécessaires des règles et des méthodes d'encadrement et de management. Les mises en situation proposées lors des entretiens ont mis en exergue les lacunes des candidats sur ce point alors que l'encadrement et la coordination d'équipe sont des missions inhérentes aux titulaires du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Au terme de l'ensemble des opérations de ces concours, le jury remercie le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition du jury pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Le Président du jury tient également à remercier vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement des épreuves.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements de lauréats ayant démontré des connaissances, des compétences et un potentiel utiles aux collectivités territoriales.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 4 janvier 2016

Le Président de jury  
Daniel NOURRICE

Adjoint au maire, Ville d'Irigny



## ANNEXE 1

### Notation de l'épreuve écrite d'admissibilité - Questions -

	Questions de droit public et de finances publiques (durée : 3h - coef. 1)		Série de questions sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : 3h - coef. 1)			
	concours externe		concours interne		troisième concours	
≥ 15	19	6,81%	1	0,46%	0	0,00%
≥ 12 < 15	30	10,75%	35	15,98%	1	4,55%
≥ 10 < 12	49	17,56%	39	17,81%	4	18,18%
≥ 8 < 10	32	11,47%	33	15,07%	9	40,91%
≥ 5 < 8	48	17,20%	63	28,77%	8	36,36%
< 5	101	36,20%	48	21,92%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>279</b>	<b>100%</b>	<b>219</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>
<b>Total ≥ 10</b>	<b>98</b>	<b>35,13%</b>	<b>75</b>	<b>34,25%</b>	<b>5</b>	<b>22,73%</b>
<b>Note la plus élevée</b>	<b>19,50</b>		<b>15,75</b>		<b>12,00</b>	
<b>Note la plus basse (sauf 0)</b>	<b>0,25</b>		<b>0,63</b>		<b>5</b>	
<b>Note moyenne</b>	<b>7,51</b>		<b>7,98</b>		<b>8,73</b>	

### Notation de l'épreuve écrite d'admissibilité - Rapport assorti de solutions -

	Rapport assorti de solutions durée : 3h - coef. 1					
	concours externe		concours interne		troisième concours	
≥ 15	2	0,74%	2	0,93%	0	0,00%
≥ 12 < 15	31	11,44%	15	6,94%	5	22,73%
≥ 10 < 12	45	16,61%	26	12,04%	5	22,73%
≥ 8 < 10	56	20,66%	42	19,44%	4	18,18%
≥ 5 < 8	85	31,37%	83	38,43%	7	31,82%
< 5	52	19,19%	48	22,22%	1	4,55%
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>100%</b>	<b>216</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>
<b>Total ≥ 10</b>	<b>78</b>	<b>28,78%</b>	<b>43</b>	<b>19,91%</b>	<b>10</b>	<b>45,45%</b>
<b>Note la plus élevée</b>	<b>15,50</b>		<b>15,00</b>		<b>14,50</b>	
<b>Note la plus basse (sauf 0)</b>	<b>0,75</b>		<b>0,25</b>		<b>0,75</b>	
<b>Note moyenne</b>	<b>7,8</b>		<b>7,11</b>		<b>9,03</b>	

**ANNEXE 2**  
**NOTATION DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN**

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 <sup>Ème</sup> CONCOURS
Candidats admissibles	77	45	7
Candidats présents	76	45	7
Notes < 5	3	0	0
Notes ≥ 5 < 10	14	21	3
Notes ≥ 10 < 13	21	13	4
Notes ≥ 13	38	11	0
Total notes ≥ 10	59	24	4
<b>% notes ≥ 10</b>	<b>77,63%</b>	<b>53,33%</b>	<b>57,14%</b>
<b>Note la plus basse</b>	<b>3,00</b>	<b>5,00</b>	<b>7,00</b>
<b>Note la plus élevée</b>	<b>18,50</b>	<b>20,00</b>	<b>12,50</b>
<b>Moyenne générale</b>	<b>12,40</b>	<b>10,26</b>	<b>9,50</b>